

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20251106DEC125

Objet: Collecte, transport et traitement de déchets (gazon synthétique).

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure adaptée réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique relatif à la collecte, au transport et au traitement de déchets (gazon synthétique),

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 4 novembre 2025,

VU le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : REVAL'GREEN SAS - 38540 GRENAY
- Dénomination du marché : Collecte, transport et traitement de déchets (gazon synthétique)
- Prix global et forfaitaire : 49 840 euros H.T.
- Durée : 1 mois
- procédure utilisée : Procédure adaptée ouverte

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



VILLE DE BRON

Direction des Affaires Juridiques

Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

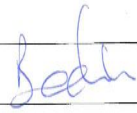
mardi 04 novembre 2025

Objet de la consultation :

Collecte, transport et traitement de déchets (gazon synthétique)

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1,
R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

EMARGEMENT

1 ^{er} collège : personnes ayant voix délibératives	Nom et prénom	Signature
	Président	
	Evelyne BRUNET	
Titulaires	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
Suppléants	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
	Pascal MIRALLES-FOMINE	
	Marion CARRIER	
	Françoise KIRASSIAN	
	Jean-Pierre ANGOSTO	
2 ^{ème} collège : personnes ayant voix consultatives	Voix consultatives :	
	Comptable public ou son représentant	
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	Agents de la collectivité ou personnalités désignées	
	Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	

Classement des offres :

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 13/11/2025

webdelib

ID : 069-216900290-20251112-20251106DEC125-AU

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

☒ retient le classement des offres proposé

1 BIOVAL - REVALGREEN

2 BOURGOGNE RECYCLAGE

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

BIOVAL - Revalgreen

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour :

Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET



- ☒ Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
☐ Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.